



FESTIV'ARLES
Maintenance et Traditions

REGLEMENT DE LA COURSE DE SATIN 2026

Dimanche 7 juin 2026 – Manade de Méjanes au Domaine de Méjanes
13200 ARLES

- ☆ La Course de Satin a lieu une seule fois par an, elle est courue sur le territoire du Pays d'Arles. Les inscriptions seront reçues à partir de 9 h30 et jusqu'à 13H et de 14h à 15h.
- ☆ Pour être admis à participer à cette course, les concurrents devront monter exclusivement des chevaux de race Camargue, inscrits au Stud-Book et présenter le carnet d'identification du cheval à jour de ses vaccinations.
- ☆ Un contrôle d'identification sera effectué par l'organisateur.
- ☆ Le parcours sera tracé en fonction du terrain, sur une distance de 400 mètres environ et 200 mètres de décélération.
- ☆ Selon le nombre de concurrents, Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminatoires. Les éliminatoires et la finale seront courus sans selle. Seul sera admis le couverton.
- ☆ Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir du carnet d'identification du cheval, qui sera présenté dès l'arrivée à la manade.
Le vétérinaire sera sur place pour contrôler les documents.
Il sera exigé également une assurance responsabilité civile du cavalier en cours de validité.
Sans document, le cheval ne pourra pas participer à la Course.
- ☆ Par mesure de sécurité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de tout cheval qui ne remplirait pas les conditions ci-dessus énumérées.
- ☆ Le classement de la course se fera par ordre de passage de la ligne d'arrivée. Le gagnant recevra l'écharpe de satin de couleur verte qui sera remise en compétition toutes les années.
Si cette course est remportée trois années consécutives, par le même cavalier, elle restera l'entière propriété du vainqueur.
Le gagnant aura un chèque de 900€, et un couverton offerts par Festiv'Arles - Maintenance et Traditions.
Le 2^{ème} aura un chèque de 400€ offert par Festiv'Arles - Maintenance et Traditions
Le 3^{ème} un chèque de 250€ offert par Festiv'Arles - Maintenance et Traditions.
- ☆ Le vétérinaire contrôlera à l'arrivée de la course, le cheval vainqueur.
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pendant la manifestation.**
- ☆ **Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis au comité organisateur dont la décision sera sans appel.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillés et obligatoires pour les mineurs.**
- ☆ **Pour les participants mineurs l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents ou du représentant légal et celle de la personne mineure.**
- ☆ **En l'absence de ces documents l'enfant mineur ne pourra pas participer.**

En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.